La France devant les tribunaux pour l'export de pesticides interdits

2 ONG attaquent l'État.

l'Institut Veblen et le CCFD-terre Solidaire vous invitent à un point presse de décryptage

LE 13 NOVEMBRE 2024 À 9H

AU CCFD-TERRE SOLIDAIRE

4 RUE JEAN LANTIER, 75001 PARIS

Malgré une interdiction votée en 2018, dans le cadre de la *loi Egalim*, **le gouvernement français continue d'autoriser l'export chaque année de plusieurs milliers de tonnes de substances pesticides toxiques interdites dans l'Union européenne**.
Près de 7300 tonnes en 2023 !

Interdites pour protéger la santé des agriculteurs et des consommateurs européens ainsi que les écosystèmes, **ces substances déferlent dans les pays du Sud au mépris de la santé et l'environnement de leurs populations**.

L'absurdité ne s'arrête pas là, car la France réimporte ces mêmes substances, sous forme de résidus dans les produits alimentaires provenant de ces mêmes pays.

Ces produits finissent leur course dans nos assiettes, nous exposant ainsi à des substances qui sont pourtant interdites dans l'Union européenne pour leur toxicité.

Face à ce scandale sanitaire, le CCFD-Terre Solidaire et l'Institut Veblen, accompagnés par l'association Intérêt à Agir, ont saisi le Conseil d'État pour demander la fin de ces exportations toxiques.

Intervenants

- **Lorine Azoulai** est *ingénieure agronome et chargée de plaidoyer pour la souveraineté alimentaire au CCFD-Terre Solidaire.*

- **Stéphanie Kpenou**, est *docteur en droit international et chargée de plaidoyer « commerce » pour l'Institut Veblen.*

INSCRIPTION OBLIGATOIRE ICI

#EXPORTSTOXIQUES